

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2005

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, M. Vignal, M. Templier, M. Ardouin, Mme Guerel, M. Cabaré,
Mme Gipson, Mme Thourot, Mme Vanceunebrock, Mme Robert, M. Delpon et Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.